

RAPPORT N° 94/2-02
au Conseil Municipal

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Lors de la séance du samedi 12 mars 1994, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Délégués de la Commune au sein d'organismes extérieurs.

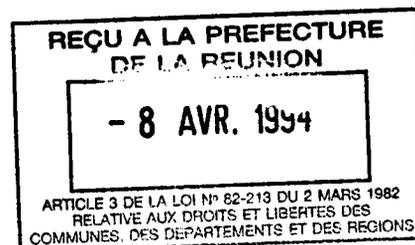
Il s'avère cependant que l'élection des Délégués de la Commune au sein des organismes extérieurs répertoriés en annexe est partiellement réalisée, les Conseillers Municipaux du groupe de l'opposition n'ayant pas fait acte de candidature au niveau de chacun d'eux.

En outre, par suite d'une erreur matérielle, l'assemblée est appelée à élire des Délégués supplémentaires pour siéger aux Assemblées Générales et Conseils d'Administration de la SO.DI.A.C, de la SO.DI.MEDIA. et de la SO.DI.PARC., en conformité avec les Statuts desdites Sociétés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



RAPPORT N° 94/2-02
-complémentaire-
au Conseil Municipal
en séance du mardi 29 mars 1994

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

- * Centre Communal d'Action Sociale
- * Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

Par courrier en date du 18 mars 1994, Madame Yasmina HATIA, Conseillère Municipale, m'a fait part de sa démission en tant que Déléguée de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement en procédant à l'élection d'un nouveau Délégué de la Commune au sein de cet organisme.

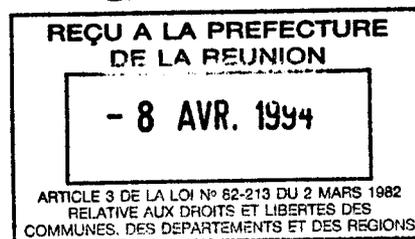
Par ailleurs, en application de la Loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière (Article 714-2 du Code de la Santé Publique), le Maire de la Commune de Saint-Denis ou son représentant désigné par le Conseil Municipal, est membre de droit du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Je vous demande de désigner un membre de notre assemblée pour me représenter au besoin au Conseil d'Administration de cet établissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



N.B. *Texte complétant la liste communiquée précédemment pour l'élection de Délégués de la Commune au sein d'organismes extérieurs.*

DELIBERATION N° 94/2-02
du Conseil Municipal
en séance du mardi 29 mars 1994

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 94/2-02 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
par vote à bulletin secret sur liste groupée
*-hors les élections de Délégués de la Commune au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
et au Conseil d'Administration du C.H.D. Félix Guyon
ayant fait l'objet de votes séparés-*

Rémy MASSAIN et Erick EGOLFF désignés scrutateurs pour l'élection des Commissions Municipales (Rapport n° 94/2-01) ont assuré ces mêmes fonctions pour l'élection de Délégués de la Commune au sein d'organismes extérieurs.

Les résultats du scrutin se sont établis comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-----|
| - Nombre de bulletins collectés | 35, |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls | 4, |
| - Nombre de suffrages exprimés | 31. |

Ont obtenu et été élus :

Jean-Marie DUPUIS
au Conseil d'Administration
de l'Office de Tourisme /
Syndicat d'Initiative de Saint-Denis 31 voix,

Gilbert ANNETTE
aux Assemblées Générales
de la SO.DI.A.C., de la SO.DI.MEDIA.
et de la SO.DI.PARC. 29 voix,

Jean IVOULA
au Conseil d'Administration
de la SO.DI.A.C. 29 voix,

Rémy MASSAIN
au Conseil d'Administration
de la SO.DI.MEDIA. 29 voix,

Mickaël NATIVEL
au Conseil d'Administration
de la SO.DI.PARC. 29 voix.

Les postes proposés aux Conseillers Municipaux de l'opposition au sein des organismes extérieurs énumérés ci-après demeurent vacants, faute de candidatures :

- * Conseil d'Administration de l'Association Club Animation Prévention,
- * Conseil d'Administration de l'Association Femmes dans la Ville,
- * Association Saint-Denis 2000 (Contrat de Ville),
- * Comité de la Caisse des Ecoles,
- * Commission de Révision du Plan d'Occupation des Sols,
- * Conseil Communal de Prévention de la Délinquance,
- * Conseil d'Administration de la Mission Locale Nord,
- * Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir,
- * Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places,
- * Conseil d'Administration de la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SO.DI.A.C.),
- * Conseil d'Administration de la Société Dionysienne de Communication (SO.DI.MEDIA),
- * Conseil d'Administration de la Société Dionysienne de Gestion des Equipements (SO.DI.PARC.).

Il a ensuite été procédé à l'élection de Délégués de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la suite de la démission de Yasmina HATIA.

Les résultats du vote se sont établis comme suit :

- Nombre de bulletins collectés	35,
- Nombre de bulletins blancs ou nuls	3,
- Nombre de suffrages exprimés	32.

Ont obtenu et été élus :

Hervé MAGAMOOTOO
en qualité de *membre titulaire* 34 voix,

Gilbert GERARD
en qualité de *membre suppléant* 32 voix.

Il a enfin été procédé à l'élection du représentant du Maire au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Les résultats du vote ont été les suivants :

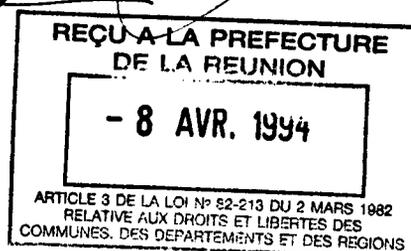
- Nombre de bulletins collectés	35,
- Nombre de bulletins blancs ou nuls	2,
- Nombre de suffrages exprimés	33.

A obtenu et été élu :

Gilbert GERARD 33 voix.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 AVR. 1994

LE MAIRE
Michel TAMAYA



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 1994

ORGANISMES EXTERIEURS

**Association
Club Animation Prévention
(Conseil d'Administration)**

- MAIRE -

- Alain ARMAND
- René LAI-HONG-TING
- Jean IVOULA
- André BOURGIN
-

**Association
Femmes dans la Ville
(Conseil d'Administration)**

- Alain ARMAND
- Françoise MOLLARD
- Edith NALEM
- Mathilde JUNOT
-

**Association
Saint-Denis 2000
(Contrat de Ville)**

- MAIRE -

- Alain ARMAND
- Mickaël NATIVEL
- Françoise MOLLARD
- Jean-Max NATIVEL
- Jean IVOULA
- René LIN-TENG-SHEE
- Ismaël MOULLAN
- Gilbert ANNETTE
- Hervé MAGAMOOTOO
-

**Caisse des Ecoles
(Comité)**

- Françoise MOLLARD
- Rémy MASSAIN
- Edith NALEM
- Firmin LACPATIA
- Saïd Omar MOGNE ABASSE
-

ORGANISMES EXTERIEURS

**Commission de Révision
du Plan d'Occupation
des Sols**

- Alain ARMAND
- Mickaël NATIVEL
- Gilbert GERARD
- Françoise MOLLARD
- Hervé MAGAMOOTOO
-

**Conseil Communal
de Prévention
de la Délinquance**

- MAIRE -

- Alain ARMAND
- René LAI-HONG-TING
- Jean IVOULA
- André PADEAU
-

**Mission Locale Nord
(Conseil d'Administration)**

- MAIRE -

- Alain ARMAND
- René LAI-HONG-TING
- Jean HOAREAU
-

ORGANISMES EXTERIEURS

**Office de Tourisme
Syndicat d'Initiative
de Saint-Denis
(Conseil d'Administration)**

- MAIRE -

- Alain ARMAND
- Gilbert GERARD
- Dominique RIVIERE
- Daniel TOUSSAINT
- Patrick VERGUIN
- Rémy MASSAIN
- Ismaël MOULLAN
- Russel HOAREAU
- Luçay MAILLOT
- Yasmina HATIA
- Jean-Marie DUPUIS

**Régie Abattoir
(Conseil d'Exploitation)**

- Jean-Paul CLAIN
-

**Régie Marchés
et Droits de Places
(Conseil d'Exploitation)**

- Dominique RIVIERE
- André PADEAU
- Jean-Paul CLAIN
- Erick EGOLFF
-

**Société Dionysienne
d'Aménagement
et de Construction
-SO.DI.A.C.-
(Assemblée Générale)**

- Gilbert ANNETTE

ORGANISMES EXTERIEURS

**SOciété Dlonysienne
d'Aménagement
et de Construction
(Conseil d'Administration)**

- MAIRE -

**- Alain ARMAND
- Gilbert GERARD
- Dominique RIVIERE
- Jean IVOULA
- Gilbert ANNETTE
- André BOURGIN
-**

**SOciété Dlonysienne
de Communication
-SO.DI.MEDIA.-
(Assemblée Générale)**

- Gilbert ANNETTE

**SOciété Dlonysienne
de Communication
(Conseil d'Administration)**

- MAIRE -

**- Alain ARMAND
- Rémy MASSAIN
- André PADEAU
- Gilbert ANNETTE
-**

**SOciété Dlonysienne
de Gestion
des Equipements
-SO.DI.PARC.-
(Assemblée Générale)**

- Gilbert ANNETTE

ORGANISMES EXTERIEURS

**SOciété Dlonysienne
de Gestion
des Equipements
(Conseil d'Administration)**

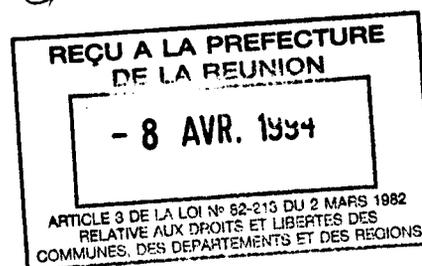
- MAIRE -

**- Mickaël NATIVEL
- Dominique RIVIERE
- Patrick VERGUIN
- Gilbert ANNETTE
-**

*Liste ayant servi pour le vote sur le Rapport n° 94/2-02
lors de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 1994*



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 1994

ORGANISME EXTERIEUR

Centre Communal
d'Action Sociale
(Conseil d'Administration)

Titulaires

- Alain ARMAND
- Edith NALEM
- Mathilde JUNOT
- Emmanuel HOARAU
- Hervé MAGAMOOTOO
- Saïd Omar MOGNE ABASSE

Suppléants

- Gilbert GERARD
- Rémy MASSAIN
- Jean HOAREAU
- Jean-Paul CLAIN
- André BOURGIN
- Luçay MAILLOT

*Liste ayant servi pour le vote sur le Rapport n° 94/2-02
lors de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 1994*

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

- 8 AVR. 1994

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 1994

ORGANISME EXTERIEUR

Centre Hospitalier
Départemental Félix Guyon
(Conseil d'Administration)

- MAIRE -

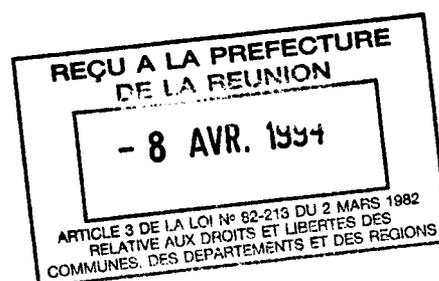
ou *Représentant du Maire*

- Gilbert GERARD

*Liste ayant servi pour le vote sur le Rapport n° 94/2-02
lors de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 1994*



LE MAIRE
Michel TAMAYA



RAPPORT N° 94/2-02
-complémentaire-
au Conseil Municipal
en séance du mardi 29 mars 1994

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

- * Centre Communal d'Action Sociale
- * Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

Par courrier en date du 18 mars 1994, Madame Yasmina HATIA, Conseillère Municipale, m'a fait part de sa démission en tant que Déléguée de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale.

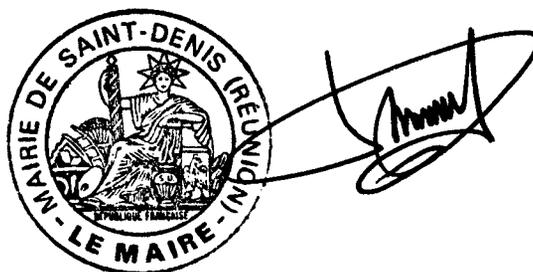
Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement en procédant à l'élection d'un nouveau Délégué de la Commune au sein de cet organisme.

Par ailleurs, en application de la Loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière (Article 714-2 du Code de la Santé Publique), le Maire de la Commune de Saint-Denis ou son représentant désigné par le Conseil Municipal, est membre de droit du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Je vous demande de désigner un membre de notre assemblée pour me représenter au besoin au Conseil d'Administration de cet établissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



N.B. Texte complétant la liste communiquée précédemment
pour l'élection de Délégués de la Commune au sein d'organismes extérieurs.